



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Lundi 18 mai 2020

PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Badaire Corinne, Chaumeron Dominique, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Couasnon Thierry, Favre Pierre, Gilbert Joël, Maure Dominique, Demolis Cyril, David Michel, Huvenne Bernard,

PRESENTS EN VISIOCONFERENCE :

Longuet Odile, Thierry Julie, Réale Richard, Pierron André,

PROCURATIONS :

Roze Fabienne à *Demolis Cyril*,
Requet Michel à *Huvenne Bernard*,

ABSENTS EXCUSES : Vacherand Olivier,

ABSENTS : Favre-Perillat Christel, Cognet Céline, Reinbold Caroline, Humbert Marlène,

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres présents du Conseil.

Monsieur Bernard Huvenne a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04-03-2020

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.
Le compte rendu de la séance du 4 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

1-Vote des taux d'imposition 2020

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité. A compter de l'exercice 2020, cela concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation (TH), compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019.

Evolution des taux communaux 2017-2019

	TH	TFPB	TFPNB
2017	14,16	13,20	27,47
2018	14,55	13,57	29,26
2019	14,55	13,57	29,26

Décision :

Conformément aux dispositions actées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal le 27 janvier 2020,

Considérant la notification des bases par les services de l'Etat (ref : N°1259 – Taux FDL 2020)

Considérant le produit fiscal attendu à hauteur de 1 123 295€ au titre de la TFPB et de la TFPNB,

Considérant le produit prévisionnel de la compensation de la TH à hauteur de 1 875 786€

Le Conseil Municipal, unanime,

-décide de reconduire les taux communaux 2019 pour l'exercice 2020 comme suit :

TFPB : 13.57

TFPNB : 29.26

2-Portage foncier par l'EPF – Avenue de l'Eglise BE74

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire

La Commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour répondre à une Déclaration d'Intention d'Aliéner sur un bien qui lui est nécessaire pour la réalisation d'un parking public pour permettre une extension des équipements existants et permettre de développer un service de proximité à la population aux alentours de l'Eglise.

Ce projet entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019/2023), thématique « *Equipements Publics* ».

Le bien concerné est le suivant :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Avenue de l'église	BE	74	05a 03ca	X	
Maison ancienne inhabitée et inhabitable, de 102 m ² / Libre					

Décision :

Conformément à l'Arrêté du Directeur n° 2020-21 en date du 20/03/2020, l'EPF 74 a exercé son droit de préemption.

Cette préemption est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par un expert foncier pour la somme de 93.100,00 euros, à ce prix s'ajoute les frais d'agence pour un montant de 4.900 € TTC.

Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les Statuts de l'EPF 74 ;

Vu le PPI (2019/2023) ;

Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;

Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, unanime, et 2 abstentions (Huvenne Bernard et Requet Michel par procuration)

-approuve les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

-autorise le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

3-Kiosque Plage : Report de la convention d'occupation saison 2020

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire

Considérant la fermeture de la plage municipale par arrêté du Maire N°TEMP/2020/N°29 du 23-03-2020, en raison des mesures de confinement pour lutter contre la propagation du virus COVID-19,

Vu la délibération N°2020-01-11 du 27 janvier 2020 autorisant le Maire à signer convention d'occupation du local à usage de kiosque sur la plage pour la saison 2020 avec Mme Chevallet Marie-France,

Considérant que Mme Chevallet Marie-France n'a pu ouvrir le kiosque de la plage le 14 mars 2020 comme le prévoyait la convention,

Le Conseil municipal, unanime,

-décide de reporter la date de début de la convention

-acte que la convention prendra effet à la date de réouverture de la plage municipale de Sciez, à l'issue du confinement lié au COVID-19,

-acte que le montant de la redevance sera proratisé au nombre de jours travaillés sur la période d'ouverture. (Montant de la redevance validé en CM = 8 500€ HT pour 224 jours d'ouverture, soit 37.95€ HT par jour).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les différentes mesures mises en place pendant le confinement, notamment la création d'une chaîne solidaire par le Centre Social en collaboration avec de nombreux bénévoles et l'accueil des enfants de soignants à l'école.

Concernant le besoin de masques pour la population, La Région a fait don d'un masque par personne pour tout le territoire. Ils sont arrivés dans le département et seront récupérés mardi soir à 17h au CHAL en présence du Président de Région, Monsieur Wauquier. Leur distribution pourra commencer dès mercredi 20 mai en complément des masques achetés par la Commune de Sciez. En effet, compte tenu des délais importants de livraison des masques de La Région et de

ceux commandés via la communauté de commune Thonon-Agglomération, une commande a été passée en urgence auprès du pressing Ciel Bleu à Massongy qui a su être performant et réactif en nous livrant 5 000 masques dans un délai de 15 jours.

Ainsi, chaque habitant qui le souhaite pourra être doté de 2 masques tissus avant la fin mai. Un autre masque sera fourni courant mai, à réception de la commande via Thonon-Agglomération.

Au sujet de la réouverture des écoles, deux objectifs étaient de mise, l'accueil des enfants de soignants et de parents qui ont repris le travail et l'accueil des enfants qui n'ont pas pu assurer les cours à la maison durant le confinement.

Compte tenu des contraintes sanitaires liées au COVID-19, notamment un effectif maximum de 15 élèves par classe, 12 en ce qui nous concerne, le besoin en personnel était trop important pour permettre une reprise de l'ensemble des classes, c'est pourquoi nous avons décidé de reporter la reprise de l'école pour les maternelles au 2 juin. Un sondage des familles a été fait par les enseignants en accord avec l'inspection académique pour avoir une estimation des effectifs de maternelles grandes section à compter du 2 juin qui nous permettra d'organiser cette reprise en respectant les mesures sanitaires prescrites par le gouvernement.

Le Maire tient à remercier vivement les ATSEM et l'ensemble du personnel communal, police municipale, services administratifs et techniques qui ont toujours répondu présent durant cette période de confinement.

Concernant les autorisations accordées par le gouvernement, beaucoup de demandes personnelles ont été reçues en mairie, le Maire rappelle qu'il peut éventuellement les renforcer mais en aucun cas les assouplir.

A ce jour, le port de plaisance est accessible aux plaisanciers par arrêté préfectoral mais la plage reste fermée, seules les promenades sont acceptées si les gestes barrières sont respectés. Nous avons pu constater aujourd'hui un certain débordement des consignes sanitaires à la plage, beaucoup de personnes, des groupes installés dans l'herbe, des enfants sur les aires de jeux... et nous n'avons pas les effectifs nécessaires pour contrôler les mesures exigées par l'Etat. La gendarmerie a été informée de cette situation qu'il faut stopper avant qu'il n'y ait des débordements significatifs. Monsieur Demolis Hubert souligne l'importance de faire respecter strictement l'arrêté du Préfet afin de pouvoir assurer la lutte contre la propagation du virus.

Si les courbes du COVID-19 baissent réellement, la plage pourrait être réouverte au public début juin.

Monsieur Huvenne Bernard remercie Monsieur le Préfet d'avoir réouvert le port de plaisance et la navigation sur le lac, ce qui est une bonne chose car l'espace est suffisamment large pour que les gestes barrières puissent être respectés. Monsieur Demolis Hubert précise que tous les élus de Sciez étaient d'accord pour cette réouverture du Port à l'inverse de certains élus de communes du littoral.

Le Maire estime que la crise ne va pas passer facilement et qu'elle aura de lourdes conséquences en termes de chômage, Sciez ne sera pas épargnée et la municipalité devra accompagner les chômeurs comme les entrepreneurs tout en subissant des hausses de dépenses et des baisses de recettes (Fonds genevois, dotations...). La Municipalité va devoir réfléchir sur les dépenses d'investissement de l'exercice, il va y avoir des choix à faire car les habitants, les associations seront en difficulté.

Madame Bourgeois Fatima demande si le foyer culturel était fermé durant le confinement et s'étonne que le Maire ait mandaté les ATSEM pour faire le travail des animateurs du Foyer Culturel qui est subventionné par le SISAM pour faire ce travail.

Madame Longuet Odile intervient en visioconférence pour ajouter que la rentrée s'est très bien déroulée car elle a été très bien organisée par les enseignants et le personnel communal. Les consignes sanitaires ont été mises en place et les jeux d'extérieur sont inaccessibles. La difficulté a été que toutes les classes ont repris en même temps, il aurait été mieux de reprendre petit à petit. Un article de Serge Leclerc a été rédigé, expliquant tout ce qui a été fait. Elle remercie toutes les personnes enseignantes qui ont beaucoup travaillé pour cette reprise.

Madame Bourgeois Fatima confirme que les conditions sanitaires sont au maximum pour l'instant mais se demande s'il sera possible de répondre aux normes pour une reprise générale en juin. Elle précise que les ATSEM ont fait le travail des animateurs du Foyer Culturel qui est en principe payé pour ça et demande un bilan du centre social dans ce domaine.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Social est un outil municipal et qu'il a été mandaté pour gérer le social durant le confinement. Un gros travail a été fait sur le registre des personnes vulnérables. Madame Bourgeois réitère sa demande de bilan et vision financière des actions menées dans ce cadre.

Monsieur le Maire annonce des dépenses évaluées à ce jour à plus de 55 000€ pour lutter contre le COVID-19 et une participation de l'état à hauteur de 40 000 euros. Sur intervention de Monsieur Demolis Cyril, le Maire confirme une erreur des services sur le montant de la participation annoncée qui serait de 20 000€ et non 40 000€.

Madame Bourgeois Fatima évoque la réouverture de la crèche qui n'a pu reprendre qu'avec 10 berceaux. Elle va monter au créneau au niveau de la CAF pour récupérer de l'argent. Le fait de n'avoir pu accueillir que les enfants de soignants pendant le confinement, génère un gros déficit pour le SISAM. De plus si tout le personnel ne revient pas il n'y aura pas assez de monde.

Monsieur le Maire assure que, concernant le périscolaire, si la commune n'est pas en mesure de garantir la sécurité sanitaire préconisée pour la rentrée du 2 juin, les parents en seront informés et prendront leur décision en connaissance de cause.

Monsieur Demolis Hubert alerte l'assemblée de la nécessité de mettre en place des mesures en faveur des artisans. Certains commerces ne se relèveront pas ou connaîtront de très grosses difficultés économiques. Il faudrait que le Maire en place à l'automne travaille et négocie avec la communauté de communes Thonon-Agglomération pour les soutenir.

D'autre part il souhaite, quand la crise sera derrière nous, remercier à travers une réception, l'ensemble des acteurs du secours, des soins et tous ceux qui ont œuvré pour lutter contre le COVID-19 pour les remercier concrètement. Madame Brothier Nathalie précise qu'à l'hôpital de Thonon, beaucoup d'élèves travaillent bénévolement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Wauquier, Président de Région, a annoncé la création d'une cellule de crise pour accompagner les personnes en difficulté en lien avec les actions du Département et des Communautés d'Agglomération.

Monsieur Demolis Hubert souligne les actions des associations qui ont œuvré pendant le confinement, et particulièrement le Sauvetage, très impliqué dans cette crise avec la Fédération française, par leur gros soutien aux hôpitaux de Thonon.

Madame Bourgeois Fatima annonce que la virade de l'espoir est maintenue fin septembre à Sciez. Elle sera éventuellement décalée si les élections sont programmées à cette date.

Madame Chaumeron Dominique informe le conseil que de gros travaux de restauration de l'orgue ont été réalisés par Monsieur Boudou Sylvain pendant le confinement.

Concernant le personnel soignant elle admet que ce soit bien de les remercier, mais il faut aussi les soutenir quand ils luttent. Monsieur Demolis Cyril rappelle qu'une délibération avait été prise par le conseil municipal et que plusieurs élus étaient présents à la manifestation.

Monsieur Vignaud Christian liste les travaux de voirie réalisés, curage des fossés, goudronnage des allées au cimetière et en cours, le fauchage des fossés, le début de la construction du bâtiment des services techniques début juin.

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 21h32**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 20-05-2020 PAR LE SECRETAIRE
ELU PAR SES PAIRS PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18-05-2020
SIGNÉ**

Le secrétaire de séance
Huvenne Bernard



le Maire,
Jean-Luc BIDAL



Vu pour être affiché le *26/05/2020*, conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales